HALLES & MARCHÉS

La ville organise plusieurs types de marchés : alimentaire, forains, brocantes…

LES MARCHÉS COMMUNAUX

Les marchés de la Ville d'Antibes sont des marchés dits de plein vent, composés d'emplacements occupés par des professionnels et dont la gestion est assurée en régie directe par le Service Domaine Public, des Halles & Marchés. Plusieurs types de marchés concourant à l'attractivité commerciale de la Ville sont organisés : alimentaire, forain, brocante, artisanal,…

Le marché provençal

Ce marché alimentaire, festival de couleurs et de senteurs, étale ses éventaires sous la halle du Cours Masséna tous les jours (excepté le lundi du 1er septembre au 31 mai) de 7h30 à 13h (13h45 du 1er juin au 31 août).

Le marché aux fleurs et aux artisans créateurs

Ce marché réunit l'après-midi, des fleuristes et des artisans en tout genre, peintres, sculpteurs, graveurs, céramistes, …venus exposer leurs créations sous la halle du Cours Masséna :

- Du 1er octobre au 31 mai , du vendredi au dimanche, de 15h à 19h,
- Du 1er juin au 30 septembre, du jeudi au dimanche, de 15h30 à 00h30.

Les marchés forains

Plusieurs marchés forains sont organisés, chaque semaine, dans différents quartiers de la Ville. Vous y trouverez des vêtements, des accessoires de prêt-à-porter, des bijoux fantaisie, du linge de maison et bien d'autres articles encore. Les marchés ont lieu :

- Les mardi et samedi sur la Place De Gaulle de 7h30 à 13h
- Le jeudi sur la Place De Gaulle et le Bd Albert 1er de 7h30 à 13h
- Le vendredi au Pont Dulys, Bd Raymond Poincaré à Juan-les-Pins de 7h30 à 13h
- Le dimanche sur l'Esplanade Championnet de 7h30 à 13h.

Les brocantes

Ce marché à la brocante regorge de surprises pour toute personne qui aime chiner. De la porcelaine aux livres, des tableaux aux arts de la table en cristal, en passant par les objets anciens, il est possible d'y dénicher l'objet rare, chaque jeudi et samedi de 7h30 à 18h sur la Place Nationale.

Marché mixte de la Fontonne

Ce marché regroupe, chaque mercredi, de 7h30 à 13h sur la Place Jean Aude, des brocanteurs, des forains & des stands de produits alimentaires.

Marché nocturne d'été

Chaque année, du 1er juillet au 31 août, la Ville d'Antibes organise un marché nocturne d'été qui se tient sur l'Esplanade du Pré des Pêcheurs au Vieil Antibes et sur la Promenade du Soleil à Juan-les-Pins de 18h à 00h30.



Marché mixte de la Fontonne



Marché Provençal



Marché nocturne d'été



Marché du Pont Dulys



Marché Championnet



Marché Bd Albert 1er



Marché des brocanteurs



Marché Place de Gaulle



Marché des artisans créateurs

Informations réglementaires et pratiques

La liste de l'ensemble des marchés organisés sur la Ville, avec l'indication des lieux, jours et horaires, est consultable ici : Consultez la liste

Les droits de place dus en contrepartie de l'occupation d'un emplacement sur l'un des marchés communaux, sont fixés et revalorisés chaque année par une délibération du Conseil Municipal. Pour connaître les montants des droits de place de l'année en cours, vous pouvez consulter la délibération : Consultez la délibération

La gestion et l'organisation des marchés sont encadrées par le règlement d'occupation du domaine public, des halles et marchés (RODPHM), ainsi que le règlement du marché nocturne d'été :

- Consultez le RODPHM
- Consulez le règlement du marché nocturne d'été

Lorsque des emplacements sur les divers marchés communaux sont vacants, la Ville d'Antibes organise une procédure de sélection conformément à l'article L.2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques afin d'attribuer les autorisations d'occupation.

Les procédures de sélection en cours sont publiées dans la rubrique « Appel à propositions » : cliquer ici

Pour les commerçants non sédentaires, déjà titulaires d'une autorisation d'occupation pour un emplacement sur l'un des marchés communaux, vous devez adresser, chaque année à la collectivité, avant le 31 octobre, le formulaire de demande de renouvellement.

- Téléchargez le formulaire de renouvellement du marché Provençal Producteur
- Téléchargez le formulaire de renouvellement du marché Provençal Revendeur
- Téléchargez le formulaire de renouvellement marchés Forains
- Téléchargez le formulaire de renouvellement marchés Brocantes
- Téléchargez le formulaire de renouvellement marché mixte Fontonne

Pour tout renseignement, l'Unité Halles & Marchés vous accueille dans ses locaux situés au rez-de-chaussée du bâtiment « Les Cigales » 27 bd Chancel, 06600 ANTIBES
Sans rendez-vous du mardi au samedi de 8h30 à 12h30
Vous pouvez également les contacter par téléphone au 04.92.90.50.31 ou par mail hallesetmarches@ville-antibes.fr

HÔTEL DE VILLE
D'ANTIBES - JUAN-LES-PINS
24 Cours Masséna,
06600 Antibes